Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215601824-20261013-D20260807-DE

Département
MORBIHAN

Arrondissement
PONTIVY

Canton
GOURIN

Commune
PRIZIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de membres :

En exercice :	14	Absents non excusés :	0
Présents :	13	Absents excusés :	1
Votants :	13	Pouvoirs :	0

Date de convocation : 9 octobre 2026
L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil municipal de Priziac, légalement convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame NENEZ Caroline, Maire.

Etaient présent(e)s : Caroline NENEZ, Maire, Michel LAVOLE, Marine LE MOUAL, Patrick PENFORNIS, Julie TARDIOLI, Christophe LE BRIS, Laurent CHANLIAUX, Typhaine EVENNOU, Frédéric LE NY, Morgane LE POULICHET, Marie ROLLAND, Matthieu SYLVESTRE, Elisa CHAMPION.

Personne excusée non représentée : Mickaël LE DORVEN

Frédéric LE NY a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00. Le quorum étant atteint.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2026 dont le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2026-08-07 : VENTE DE BORDURES GRANIT

Madame le maire indique que dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, d'anciennes bordures en granit ont été récupérées par la commune. L'assemblée délibérante qui s'était réunie le 3 décembre 2024 avait initialement fixé le prix de vente à 20 € le mètre linéaire.

La commission des finances du 28 septembre 2026 propose au conseil municipal de revoir ce tarif à la hausse, celui-ci devant refléter la réalité du marché. Elle propose de fixer le prix à 30 € le mètre linéaire, en précisant que l'enlèvement des trottoirs sera à la charge de chaque acquéreur, sous supervision d'un agent des services techniques.

VU la délibération du 3 décembre 2024,

Appelé à se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE le prix à 30 € le mètre linéaire, l'enlèvement des trottoirs étant à la charge de chaque acquéreur, sous supervision d'un agent des services techniques.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.
Certifié exécutoire

Le(a) secrétaire de séance,
Frédéric LE NY.

Le Maire,
Caroline NENEZ.